

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 8 AOÛT 2023**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 8 août 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Madame Nicole Lussier, conseillère, a informé la directrice générale de son absence.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

- 2023-08-165 Adoption de l'ordre du jour –
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'adopter l'ordre du jour.
- 2023-08-166 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023–
Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023.
- 2023-08-167-1 Abrogation de la résolution 2023-07-157 : Désignation d'une célébrante pour les mariages et unions civiles –
Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'abroger la résolution 2023-07-157 ayant pour titre Désignation d'une célébrante pour les mariages et unions civiles.
- 2023-08-167-2 Abrogation de la résolution 2023-07-158 : Modifications des frais pour les mariages et unions civiles –
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'abroger la résolution 2023-07-158 ayant pour titre Modification des frais pour les mariages et unions civiles.
- 2023-08-168 Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	77383	exploitation des eaux usées	2,472.42\$
- Eurofins Environex	890814	analyse d'eau	308.71\$
- Lavery	1615305	honoraires professionnels	350.67\$

- Diana Lussier Pelletier	328631	entretien de juil. 2023	1,724.63\$
- Anachem Ltée	9765	nett./vidange toilette en béton juin/juil.	287.46\$
- Anachem Ltée	10534	nett./vidange toilette en béton juil.	95.82\$
- Municipalité St-Paul	20524	quote-part incendie 3 de 4	41,028.67\$
- PG Solutions	STD53692	installation Megagest nouv. portable	1,058.92\$
- PG Solutions	CESA53370	entretien et soutien nouv. portable	103.00\$
- Jean-Rémi Surprenant	3159	2e coupe fauchage abord de route	1,713.13\$
TOTAL :			49,143.43 \$

2023-08-169

Acceptation des comptes à payer en août 2023 (document 1-A)-
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborés au 8 août 2023 au montant de 73,518.89\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A, joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil, d'approuver les comptes et factures du mois de juillet 2023, au montant de 73,518.89\$ à être payés en août 2023, le tout tel qu'il appert au document 1-A, joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, la greffière-trésorière soit autorisée à émettre les paiements y relatifs.

2023-08-170

Dépenses du maire, de la directrice générale et/ou de la secrétaire –
 Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'accepter les dépenses effectuées par le maire, la directrice générale et la secrétaire au montant 2,832.40\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
Visa		
- Canadian Tire	achats divers dont, engrais, pinceaux	302.27\$
- Machinerie CH	réparation et ent. New Holland	2,508.84\$
- BMR	bordure ciment	8.04\$
- Agence de mobilité durable	stationnement	13.25\$

2023-08-171

Certificat de disponibilité des fonds de la greffière-trésorière –
La greffière-trésorière fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la greffière-trésorière.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Brigitte Garceau
 Greffière-trésorière

2023-08-172

MRC Haut-Richelieu : autorisation de paiement nettoyage du
Cours d'eau Pir-Vir –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser le paiement de la facture émis par la MRC Haut-Richelieu au montant de 27,817.70\$ pour les travaux d'entretien du cours d'eau Pir-Vir.

Que la répartition des frais encourus soit facturée au matricule selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité, suite à l'adoption du règlement pour cette taxation.

2023-08-173

Avis de motion : règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du Cours d'eau Pir-Vir –

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une séance ordinaire ultérieure du Conseil un règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Pir-Vir.

2023-08-174

Présentation du projet de règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du Cours d'eau Pir-Vir –

Monsieur Pierre Chamberland, maire, présente le projet de règlement 519,s qui impose une taxe spéciale aux propriétaires des hectares égouttant du cours d'eau Pir-Vir du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin pour défrayer les coûts de 27,817.70\$ facturés à la Municipalité par la MRC du Haut-Richelieu pour la réalisation de travaux pour rétablir l'écoulement normal.

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater la présentation et le dépôt du projet de règlement 519.

2023-08-175

Autorisation de procéder aux premières démarches de mise en commun de la direction du service de sécurité incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix / Saint-Valentin et du service de sécurité incendie de Lacolle –

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, de Saint-Valentin et de Lacolle sont en processus d'analyse de faisabilité concernant la mise en commun de la direction de leurs services de sécurité incendie respectifs;

CONSIDÉRANT QUE le consultant externe, la firme ICARIUM Groupe Conseil Inc. émet des recommandations favorables, selon divers scénarios, à la mise en commun de la direction des services de sécurité incendie des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT les démarches encore à faire, par le comité aviseur, afin de paramétrer, entre autres, la durée de l'entente, les conditions d'entrée et de sortie, les critères de répartition des coûts, et la structure organisationnelle;

POUR ces motifs, il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

De confirmer que la Municipalité de Saint-Valentin désire poursuivre la démarche de mise en commun en travaillant, accompagnée de la firme ICARIUM Groupe Conseil Inc., sur un projet d'entente visant à encadrer la mise en commun du poste de directeur pour les services de sécurité incendie de Lacolle et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix/Saint-Valentin, et de voir à la conclusion de cette éventuelle entente qui sera par la suite entérinée par le conseil, le cas échéant.

2023-08-176

Semaine de la municipalité - Découvrez les sous-thématiques de l'édition 2023! –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil que pour la semaine de la municipalité se tenant du 10 au 16 septembre, la municipalité soulignera la grande contribution des bénévoles avec la publication d'un communiqué ainsi que l'organisation d'un souper.

2023-08-177

Journée de la Culture : Budget accordé –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité de tenir la Journée de la Culture le 1^{er} octobre avec un spectacle musical de Monsieur Normand Gagné et qu'un budget de 1,500.00\$ soit accordé pour tenir cette journée.

2023-08-178

Restauration des Croix de chemin –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de donner suite au projet pour la restauration des Croix de chemin répertoriées dans la Municipalité de Saint-Valentin et d'établir les éléments suivants :

- Le projet aura pour titre : restauration des Croix de chemin;
- De demander une subvention de 15,000.00\$ à la MRC du Haut-Richelieu;
- Que la municipalité s'engage à fournir un minimum de 5% en capital financier selon la subvention obtenue;
- Que la municipalité s'engage à donner aux partenaires principaux de l'entente de développement culturel de la MRC du Haut-Richelieu, une visibilité proportionnelle au financement obtenu;
- Que la personne répondante est Madame Lise Deneault Kaech, secrétaire.

2023-08-179

Proclamation de la Semaine de la sécurité ferroviaire 2023 –

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023.

ATTENDU QUE 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables.

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

ATTENDU QU' Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les

blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

2023-08-180

Correspondance –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt de la correspondance suivante :

1. Proanima : Revue d'activités - Janvier à juin 2023 - Municipalité de Saint-Valentin;
2. Remerciements Opti-Bourses de Emyl Grégoire.

2023-08-181

Oeuvre collective par une artiste peintre Stéphanie Fiola dans le cadre : Projet CRSQV –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de participer au projet avec le CRSQV, pour la fabrication d'une œuvre collective avec l'artiste peintre Madame Stéphanie Fiola et que la municipalité :

- Accorde le budget nécessaire à l'achat du matériel sur lequel l'œuvre sera réalisée ;
- La date de l'évènement sera le 22 octobre à 13h00.

2023-08-182

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de lever la séance ordinaire à 20:21 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 8 août 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-08-178
Restauration des Croix de chemin

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de donner suite au projet pour la restauration des Croix de chemin répertoriées dans la Municipalité de Saint-Valentin et d'établir les éléments suivants :

- Le projet aura pour titre : restauration des Croix de chemin;
- De demande une subvention de 15,000.00\$ à la MRC du Haut-Richelieu;
- Que la municipalité s'engage à fournir un minimum de 5% en capital financier selon la subvention obtenue;
- Que la municipalité s'engage à donner aux partenaires principaux de l'entente de développement culturel de la MRC du Haut-Richelieu une visibilité proportionnelle au financement obtenu;
- Que la personne répondante est Madame Lise Deneault Kaech, secrétaire.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 8^e jour d'août 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 14^e jour d'août 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 8 août 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-08-172

MRC Haut-Richelieu : autorisation de paiement nettoyage du Cours d'eau Pir-Vir

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la facture émis par la MRC Haut-Richelieu au montant de 27,817.70\$ pour les travaux d'entretien du cours d'eau Pir-Vir.

Que la répartition des frais encourus soit facturée au matricule selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité, suite à l'adoption du règlement pour cette taxation.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

**ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 8^e jour d'août 2023**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 14^e jour d'août 2023**

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 8 août 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-08-173

Avis de motion : règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du Cours d'eau Pir-Vir

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une séance ordinaire ultérieure du Conseil un règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Pir-Vir.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 8^e jour d'août 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 14^e jour d'août 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 8 août 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-08-174

Présentation du projet de règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du Cours d'eau Pir-Vir

Monsieur Pierre Chamberland, maire, présente le projet de règlement 519 qui impose une taxe spéciale aux propriétaires des arpents égouttant du cours d'eau Pir-Vir du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin pour défrayer les coûts de 27,817.70\$ facturés à la Municipalité par la MRC du Haut-Richelieu pour la réalisation de travaux pour rétablir l'écoulement normal.

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater la présentation et le dépôt du projet de règlement 519.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 8^e jour d'août 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 14^e jour d'août 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 8 août 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-08-175

Autorisation de procéder aux premières démarches de mise en commun de la direction du service de sécurité incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix / Saint-Valentin et du service de sécurité incendie de Lacolle

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, de Saint-Valentin et de Lacolle sont en processus d'analyse de faisabilité concernant la mise en commun de la direction de leurs services de sécurité incendie respectifs;

CONSIDÉRANT QUE le consultant externe, la firme ICARIUM Groupe Conseil Inc. émet des recommandations favorables, selon divers scénarios, à la mise en commun de la direction des services de sécurité incendie des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT les démarches encore à faire, par le comité aviseur, afin de paramétrer, entre autres, la durée de l'entente, les conditions d'entrée et de sortie, les critères de répartition des coûts, et la structure organisationnelle;

POUR ces motifs, il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

De confirmer que la Municipalité de Saint-Valentin désire poursuivre la démarche de mise en commun en travaillant, accompagnée de la firme ICARIUM Groupe Conseil Inc., sur un projet d'entente visant à encadrer la mise en commun du poste de directeur pour les services de sécurité incendie de Lacolle et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix/Saint-Valentin, et de voir à la conclusion de cette éventuelle entente qui sera par la suite entérinée par le conseil, le cas échéant.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 8^e jour d'août 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 14^e jour d'août 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 8 août 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-08-179

Proclamation de la Semaine de la sécurité ferroviaire 2023

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023.

ATTENDU QUE 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables.

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

ATTENDU QU' Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 8^e jour d'août 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 14^e jour d'août 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 8 août 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-08-176

Semaine de la municipalité - Découvrez les sous-thématiques de l'édition 2023!

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil que pour la semaine de la municipalité se tenant du 10 au 16 septembre, la municipalité soulignera la grande contribution des bénévoles avec la publication d'un communiqué ainsi que l'organisation d'un souper.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 8^e jour d'août 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 14^e jour d'août 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 8 août 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-08-177

Journée de la Culture : Budget accordé

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité de tenir la Journée de la Culture le 1^{er} octobre avec un spectacle musical de Monsieur Normand Gagné et qu'un budget de 1,500.00\$ soit accordé pour tenir cette journée.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 8^e jour d'août 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 14^e jour d'août 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 8 août 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-08-181

Oeuvre collective par une artiste peintre Stéphanie Fiola dans le cadre : Projet CRSQV

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de participer au projet avec le CRSQV, pour la fabrication d'une œuvre collective avec l'artiste peintre Madame Stéphanie Fiola et que la municipalité :

- Accorde le budget nécessaire à l'achat du matériel sur lequel l'œuvre sera réalisée ;
- La date de l'évènement sera le 22 octobre à 13h00.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 8^e jour d'août 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 14^e jour d'août 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière